

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération sans charges sociales	Alloc. Dépenses	Rémunération sans charges sociales	Alloc. Dépenses
Thomas Arnold	Maire	17 714	8 249	9 530	4 765
Manon Jutras	Conseiller	9 338	4 127		
Denis Fillion	Conseiller	9 238	4 127		
Nathalia Czarnecka	Conseiller	9 288	4 127		
Isabelle Brisson	Conseiller	9 238	4 127		
Carl Woodbury	Conseiller	9 288	4 127		
Patrice Deslongchamps	Conseiller	9 138	4 127		

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).